



Pour une
maternité sans
danger :
Statistiques

2011-2014

Pour une maternité sans danger, Statistiques 2011-2014 a été préparé par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Pascal Gélinas

Anne Barbeau

Impression

Imprimerie de la CNESST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Centre de la statistique et de l'information de gestion
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec

Dépôt légal – 1^e trimestre 2016

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 978-2-550-75167-0 (relié)

ISBN: 978-2-550-75168-7 (PDF)

Table des matières

Liste des tableaux	3
Introduction	5
Population étudiée	6
Faits saillants	7
Tableaux statistiques	11
Annexe	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité	12
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation.....	13
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante	14
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation	16
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur	17
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse	19
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale.....	22
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	25

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation	28
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation.....	29
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation.....	30
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu	32
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse.....	34
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la direction régionale	38
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	42
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation	46

Introduction

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CNESST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégagent des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CNESST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que ne débute la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CNESST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90% de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CNESST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CNESST qui verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90% du revenu net retenu sans dépasser le salaire maximum annuel assurable.

Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites pour les années 2011 à 2014. Cette publication traite plus particulièrement du nombre de réclamations, de la durée d'indemnisation, de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée à la travailleuse, de la nature de l'agresseur et de données socio-économiques liées aux travailleuses. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations relatives aux décisions rendues, à la catégorie de la réclamation, à l'âge de la travailleuse, à sa direction régionale et à son secteur d'activité économique reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les informations traitant de la profession, de la nature de l'agresseur, de la semaine de grossesse et les données relatives à l'indemnisation (catégorie de débours, les montants et les jours d'indemnisation) reflètent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La plupart des tableaux statistiques sont divisés en trois groupes, selon la catégorie de la réclamation : travailleuse enceinte, travailleuse qui allaite et l'ensemble des deux catégories.

Aux fins de la présente publication, le débours en affectation est le remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée. La semaine de grossesse est la période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective. Enfin, le type d'affectation est une variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

Faits saillants

En 2014, la CNESST reçoit 35 125 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 34 632 en 2011, une hausse de 1,4 %. Au cours de la période 2011-2014, l'évolution des réclamations reçues pour grossesse est stable et se présente comme suit: hausse de 1,8 % pour les années 2011 à 2012, suivie de deux baisses de 0,1 % pour les années 2012 à 2013 et 2013 à 2014, pour une hausse de 1,6 % entre 2011 et 2014. Les réclamations reçues pour allaitement, quant à elles, diminuent de 11,3 % entre 2011 et 2012 et de 6,4 % entre 2012 et 2013, pour terminer avec une hausse de 6,5 % entre 2013 et 2014. Si l'on considère l'ensemble de la période 2011 à 2014, les réclamations reçues pour allaitement sont en baisse de 11,5 % (390 réclamations en 2011 pour atteindre 345 réclamations en 2014) (Tableau 1).

Le taux d'acceptation de l'ensemble des réclamations reçues est en baisse passant de 94,9 % en 2011 à 94,2 % en 2014. Pour les réclamations pour grossesse, on observe la même tendance soit une baisse du taux d'acceptation passant de 95,1 % en 2011 à 94,4 % en 2014. Quant au taux d'acceptation pour les réclamations pour allaitement, celui-ci est d'abord à la baisse, passant de 79,2 % en 2011 à 72,0 % en 2012, pour ensuite augmenter à 82,1 % en 2013 et baisser à 75,9 % en 2014. Il est à noter que la plupart des réclamations avec une décision «autre» sont des demandes refusées (Tableau 1).

En 2014, 99,2 % des réclamations reçues et acceptées dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» sont des cas de grossesse, tandis que 0,8 % sont des cas d'allaitement (Tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) est de 29 ans pour les années 2011 à 2014. En 2014, pour les réclamantes qui sont enceintes, il est à remarquer que la strate d'âge 20 à 24 ans représente 17,5 % des réclamations acceptées, tandis que pour les femmes qui allaitent, cette tranche d'âge représente seulement 5,3 % des réclamations. Ce sont les femmes de 25 à 34 ans qui regroupent le plus de réclamantes dans chacune des catégories, soit 67,4 % pour les femmes enceintes et 82,1 % pour les femmes qui allaitent (Tableau 3).

Le nombre moyen de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail est de 10 semaines pour les quatre années étudiées (2011 à 2014). Entre 2011 et 2014, plus de 75 % des réclamations pour grossesse (77,0 % en 2011, 76,6 % en 2012 et 2013 ainsi que 76,0 % en 2014) prennent effet au premier trimestre de la grossesse (Tableau 4).

Les réclamations sont regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur. Les agresseurs biologiques sont les premiers en importance en 2014 avec 38,2 % des cas. Cette nature d'agresseur représentait 37,3 % des cas en 2011, 39,3 % en 2012 et 39,9 % en 2013. Les agresseurs ergonomiques, qui occupent la deuxième position en 2014, sont en diminution par rapport à 2011 (37,7 % en 2011 et 33,8 % en 2014). Les agresseurs chimiques sont en augmentation constante avec 12,6 % des réclamations en 2011, 13,4 % en 2012, 13,9 % en 2013 et 14,7 % en 2014. Ceux-ci occupent la troisième place en 2014 parmi les natures d'agresseurs (Tableau 5).

Fait à noter, les agresseurs chimiques, bien que troisième en importance pour l'ensemble des réclamations, sont la principale nature de l'agresseur pour les femmes qui allaitent, soit 59,9 % en 2011, 63,9 % en 2012, 53,0 % en 2013 et 58,0 % en 2014. Pour plus de détails concernant la nature de l'agresseur, veuillez consulter l'annexe (Tableau 5).

Les professions les plus représentées en 2014 pour l'ensemble des deux catégories sont: les infirmières (20,4 %), les enseignantes (17,8 %), les barmaids (9,0 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (7,9 %), les vendeuses (7,2 %), celles des services personnels (6,2 %) et les caissières (3,6 %). Ces professions contribuent pour une proportion de 72,2 % des réclamations de 2014. Au cours de la période 2011-2014, parmi ces professions, la proportion des infirmières présente la plus forte hausse, soit une hausse de 4,9 % alors que celle des caissières présente la plus forte baisse, soit une baisse de 12,0 % (Tableau 6).

En 2014, plus de 50 % des réclamations reçues et acceptées proviennent de trois grandes régions soit: Île-de-Montréal (23,0 %), la Montérégie (14,9 %) et la Capitale-Nationale (12,9 %). Leur contribution pour la période de 2011-2014 reste relativement stable, variant de 50,6 % à 51,4 %. En 2014, tandis que les réclamations pour grossesse sont traitées principalement dans les régions mentionnées précédemment, les réclamations pour allaitement sont, quant à elles, traitées principalement dans les régions de la Capitale-Nationale (29,8 %), de Chaudière-Appalaches (12,2 %) et de l'Île-de-Montréal (10,7 %), regroupant 52,7 % des demandes (138 sur 262) (Tableau 7).

En 2014, la majorité des réclamations (88,9 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit: les Services médicaux et sociaux (46,2 %), les Autres services commerciaux et personnels (16,2 %), le Commerce (15,1%) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (11,3 %). À lui seul, le secteur Services médicaux et sociaux cumule plus de 40 % des réclamations sur l'ensemble de la période 2011-2014, soit 44,1 % en 2011, 44,7 % en 2012, 45,6 % en 2013 et 46,2 % en 2014. Pour les travailleuses qui allaitent, les troisième et quatrième secteurs en importance sont l'Agriculture et le Commerce avec respectivement 5,7 % et 5,3 % des réclamations (Tableau 8).

En 2014, 46,6 % des travailleuses bénéficiant du programme « Pour une maternité sans danger » sont retirées de leur travail sans être affectées à un autre emploi, une proportion en baisse par rapport à 2011 (49,2 %). À l'inverse, en 2014, 24,2 % des travailleuses sont affectées à un autre poste de travail sans retrait complet du milieu de travail, une proportion en hausse par rapport à 2011 (22,5 %) (Tableau 9).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées sont en hausse de 4,6 %, passant de 218,0 M\$ en 2011 à 228,1 M\$ en 2014. Les débours en indemnités de remplacement du revenu augmentent de 3,7 % au cours de la période passant de 200,2 M\$ en 2011 à 207,6 M\$ en 2014. Quant aux débours pour affectation à un autre poste de travail, ceux-ci augmentent de 14,5 % durant la période et représentent 8,0 % des débours totaux en 2014 (Tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen passe de 124 jours en 2011 à 123 jours en 2014. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse enceinte est également stable; il est de 121 en 2011 et est encore à 121 en 2014. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la catégorie «allaité» passe de 347 jours en 2011 à 319 jours en 2014 (Tableau 11).

L'indemnité de remplacement du revenu moyenne augmente de 5,4 % passant de 7 957 \$ en 2011 à 8 385 \$ en 2014. Pour la travailleuse enceinte, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne passe de 7 764 \$ en 2011 à 8 231 \$ en 2014, soit une augmentation de 6,0 %. Pour la travailleuse qui allaite, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne passe de 25 067 \$ en 2011 à 25 619 \$ en 2014, soit une hausse de 2,2 %. (Tableau 12).

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Toutefois, il faut noter que le nombre de réclamations pour allaitement est très faible par rapport aux réclamations des travailleuses enceintes. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soient clos. Cependant, les différentes statistiques présentées dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données a été appliquée à chacune des quatre années.

Tableaux statistiques

Tableau 1

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	32 573	95,1 %	33 100	95,0 %	32 921	94,6 %	32 835	94,4 %
Autre ¹	1 669	4,9 %	1 754	5,0 %	1 896	5,4 %	1 945	5,6 %
Total	34 242	100,0 %	34 854	100,0 %	34 817	100,0 %	34 780	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	309	79,2 %	249	72,0 %	266	82,1 %	262	75,9 %
Autre ¹	81	20,8 %	97	28,0 %	58	17,9 %	83	24,1 %
Total	390	100,0 %	346	100,0 %	324	100,0 %	345	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2011		2012		2013		2014	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	32 882	94,9 %	33 349	94,7 %	33 187	94,4 %	33 097	94,2 %
Autre ¹	1 750	5,1 %	1 851	5,3 %	1 954	5,6 %	2 028	5,8 %
Total	34 632	100,0 %	35 200	100,0 %	35 141	100,0 %	35 125	100,0 %

1. Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014
selon la catégorie de la réclamation**

	2011		2012		2013		2014	
Catégorie de la réclamation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	32 573	99,1 %	33 100	99,3 %	32 921	99,2 %	32 835	99,2 %
Travailleuse qui allaite	309	0,9 %	249	0,7 %	266	0,8 %	262	0,8 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

Tableau 3

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	790	2,4 %	748	2,3 %	618	1,9 %	597	1,8 %
20 à 24 ans	5 790	17,8 %	5 845	17,7 %	5 823	17,7 %	5 740	17,5 %
25 à 29 ans	12 756	39,2 %	12 601	38,1 %	12 332	37,5 %	12 311	37,5 %
30 à 34 ans	9 520	29,2 %	9 848	29,8 %	9 852	29,9 %	9 831	29,9 %
35 à 39 ans	3 129	9,6 %	3 439	10,4 %	3 599	10,9 %	3 634	11,1 %
40 ans ou plus	588	1,8 %	619	1,9 %	697	2,1 %	722	2,2 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %
Âge entier moyen	29		29		29		29	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %	1	0,4 %
20 à 24 ans	24	7,8 %	19	7,6 %	18	6,8 %	14	5,3 %
25 à 29 ans	114	36,9 %	84	33,7 %	93	35,0 %	101	38,5 %
30 à 34 ans	119	38,5 %	105	42,2 %	115	43,2 %	114	43,5 %
35 à 39 ans	40	12,9 %	39	15,7 %	32	12,0 %	29	11,1 %
40 ans ou plus	12	3,9 %	1	0,4 %	7	2,6 %	3	1,1 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %
Âge entier moyen	30		30		30		30	

Tableau 3 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014
selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	790	2,4 %	749	2,2 %	619	1,9 %	598	1,8 %
20 à 24 ans	5 814	17,7 %	5 864	17,6 %	5 841	17,6 %	5 754	17,4 %
25 à 29 ans	12 870	39,1 %	12 685	38,0 %	12 425	37,4 %	12 412	37,5 %
30 à 34 ans	9 639	29,3 %	9 953	29,8 %	9 967	30,0 %	9 945	30,0 %
35 à 39 ans	3 169	9,6 %	3 478	10,4 %	3 631	10,9 %	3 663	11,1 %
40 ans ou plus	600	1,8 %	620	1,9 %	704	2,1 %	725	2,2 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %
Âge entier moyen	29		29		29		29	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2011		2012		2013		2014	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	3 069	9,4 %	2 945	8,9 %	2 785	8,5 %	2 701	8,2 %
	5 ^e à 9 ^e	15 131	46,5 %	15 297	46,2 %	15 065	45,8 %	14 979	45,6 %
	10 ^e à 13 ^e	6 888	21,1 %	7 120	21,5 %	7 367	22,4 %	7 290	22,2 %
	Total partiel	25 088	77,0 %	25 362	76,6 %	25 217	76,6 %	24 970	76,0 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	2 919	9,0 %	3 065	9,3 %	3 180	9,7 %	2 896	8,8 %
	18 ^e à 22 ^e	2 193	6,7 %	2 222	6,7 %	2 066	6,3 %	2 067	6,3 %
	23 ^e à 26 ^e	1 070	3,3 %	1 098	3,3 %	1 082	3,3 %	1 014	3,1 %
	Total partiel	6 182	19,0 %	6 385	19,3 %	6 328	19,2 %	5 977	18,2 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	638	2,0 %	688	2,1 %	626	1,9 %	614	1,9 %
	31 ^e à 35 ^e	241	0,7 %	273	0,8 %	223	0,7 %	252	0,8 %
	36 ^e ou plus	8	0,0 %	14	0,0 %	10	0,0 %	11	0,0 %
	Total partiel	887	2,7 %	975	2,9 %	859	2,6 %	877	2,7 %
Indéterminé	416	1,3 %	378	1,1 %	517	1,6 %	1 011	3,1 %	
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %	
Nombre de semaines de grossesse moyen		10		10		10		10	

Tableau 5

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 970	12,2 %	4 316	13,0 %	4 479	13,6 %	4 703	14,3 %
Agresseur physique	213	0,7 %	209	0,6 %	213	0,6 %	257	0,8 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 656	8,2 %	3 005	9,1 %	2 669	8,1 %	2 434	7,4 %
· Charge de travail	349	1,1 %	380	1,1 %	265	0,8 %	329	1,0 %
· Postures de travail	5 093	15,6 %	3 716	11,2 %	3 955	12,0 %	4 501	13,7 %
· Soulever, pousser, tirer	2 462	7,6 %	3 109	9,4 %	2 596	7,9 %	2 150	6,5 %
· Autres efforts physiques	181	0,6 %	162	0,5 %	81	0,2 %	98	0,3 %
· Autres risques ergonomiques	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %	2 216	6,7 %	1 683	5,1 %
· Total partiel	12 385	38,0 %	11 768	35,6 %	11 782	35,8 %	11 195	34,1 %
Agresseur biologique	12 247	37,6 %	13 090	39,5 %	13 198	40,1 %	12 613	38,4 %
Agresseur à la sécurité du travail	3 257	10,0 %	3 271	9,9 %	2 667	8,1 %	2 974	9,1 %
Autres ou indéterminé	501	1,5 %	446	1,3 %	582	1,8 %	1 093	3,3 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	185	59,9 %	159	63,9 %	141	53,0 %	152	58,0 %
Agresseur physique	2	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1	0,3 %	3	1,2 %	2	0,8 %	2	0,8 %
· Charge de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	1	0,3 %	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Soulever, pousser, tirer	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	3	1,1 %
· Autres efforts physiques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
· Total partiel	2	0,6 %	4	1,6 %	3	1,1 %	6	2,3 %
Agresseur biologique	30	9,7 %	29	11,6 %	40	15,0 %	40	15,3 %
Agresseur à la sécurité du travail	0	0,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %	1	0,4 %
Autres ou indéterminé	90	29,1 %	56	22,5 %	80	30,1 %	62	23,7 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

Tableau 5 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	4 155	12,6 %	4 475	13,4 %	4 620	13,9 %	4 855	14,7 %
Agresseur physique	215	0,7 %	209	0,6 %	213	0,6 %	258	0,8 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 657	8,1 %	3 008	9,0 %	2 671	8,0 %	2 436	7,4 %
· Charge de travail	349	1,1 %	380	1,1 %	265	0,8 %	329	1,0 %
· Postures de travail	5 094	15,5 %	3 717	11,1 %	3 955	11,9 %	4 501	13,6 %
· Soulever, pousser, tirer	2 462	7,5 %	3 109	9,3 %	2 596	7,8 %	2 153	6,5 %
· Autres efforts physiques	181	0,6 %	162	0,5 %	81	0,2 %	98	0,3 %
· Autres risques ergonomiques	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %	2 217	6,7 %	1 684	5,1 %
· Total partiel	12 387	37,7 %	11 772	35,3 %	11 785	35,5 %	11 201	33,8 %
Agresseur biologique	12 277	37,3 %	13 119	39,3 %	13 238	39,9 %	12 653	38,2 %
Agresseur à la sécurité du travail	3 257	9,9 %	3 272	9,8 %	2 669	8,0 %	2 975	9,0 %
Autres ou indéterminé	591	1,8 %	502	1,5 %	662	2,0 %	1 155	3,5 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

Tableau 6**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	151	0,5 %	149	0,5 %	160	0,5 %	144	0,4 %
Enseignante	6 030	18,5 %	5 999	18,1 %	5 963	18,1 %	5 879	17,9 %
Infirmière	6 419	19,7 %	6 624	20,0 %	6 707	20,4 %	6 722	20,5 %
Autre personnel médical	2 547	7,8 %	2 468	7,5 %	2 612	7,9 %	2 555	7,8 %
Secrétaire	291	0,9 %	267	0,8 %	234	0,7 %	248	0,8 %
Caissière	1 370	4,2 %	1 287	3,9 %	1 259	3,8 %	1 208	3,7 %
Employée de bureau	632	1,9 %	634	1,9 %	591	1,8 %	592	1,8 %
Vendeuse	2 427	7,5 %	2 479	7,5 %	2 432	7,4 %	2 374	7,2 %
Commis	251	0,8 %	265	0,8 %	284	0,9 %	282	0,9 %
Travailleuse des aliments	432	1,3 %	468	1,4 %	438	1,3 %	420	1,3 %
Barmaid	2 989	9,2 %	3 115	9,4 %	3 080	9,4 %	2 984	9,1 %
Préposée à l'entretien	441	1,4 %	480	1,5 %	452	1,4 %	470	1,4 %
Services personnels	2 171	6,7 %	2 191	6,6 %	2 121	6,4 %	2 041	6,2 %
Autre travailleuse des services	340	1,0 %	408	1,2 %	332	1,0 %	235	0,7 %
Couturière	103	0,3 %	86	0,3 %	87	0,3 %	86	0,3 %
Travailleuse du textile	44	0,1 %	42	0,1 %	41	0,1 %	27	0,1 %
Manutentionnaire	352	1,1 %	276	0,8 %	219	0,7 %	284	0,9 %
Travailleuse de l'imprimerie	63	0,2 %	77	0,2 %	77	0,2 %	58	0,2 %
Autres ou indéterminée	5 520	16,9 %	5 785	17,5 %	5 832	17,7 %	6 226	19,0 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: **Allaite**

	2011		2012		2013		2014	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	9	2,9 %	7	2,8 %	6	2,3 %	4	1,5 %
Enseignante	4	1,3 %	3	1,2 %	1	0,4 %	3	1,1 %
Infirmière	31	10,0 %	34	13,7 %	39	14,7 %	42	16,0 %
Autre personnel médical	80	25,9 %	76	30,5 %	73	27,4 %	74	28,2 %
Secrétaire	1	0,3 %	1	0,4 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Caissière	2	0,6 %	1	0,4 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Employée de bureau	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Vendeuse	2	0,6 %	1	0,4 %	2	0,8 %	1	0,4 %
Commis	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Travailleuse des aliments	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Préposée à l'entretien	0	0,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %	1	0,4 %
Services personnels	11	3,6 %	7	2,8 %	5	1,9 %	7	2,7 %
Autre travailleuse des services	5	1,6 %	5	2,0 %	2	0,8 %	0	0,0 %
Couturière	3	1,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Travailleuse du textile	2	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Manutentionnaire	3	1,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %	1	0,4 %
Travailleuse de l'imprimerie	4	1,3 %	2	0,8 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Autres ou indéterminée	152	49,2 %	108	43,4 %	128	48,1 %	126	48,1 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

Tableau 6 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	160	0,5 %	156	0,5 %	166	0,5 %	148	0,4 %
Enseignante	6 034	18,4 %	6 002	18,0 %	5 964	18,0 %	5 882	17,8 %
Infirmière	6 450	19,6 %	6 658	20,0 %	6 746	20,3 %	6 764	20,4 %
Autre personnel médical	2 627	8,0 %	2 544	7,6 %	2 685	8,1 %	2 629	7,9 %
Secrétaire	292	0,9 %	268	0,8 %	235	0,7 %	250	0,8 %
Caissière	1 372	4,2 %	1 288	3,9 %	1 260	3,8 %	1 208	3,6 %
Employée de bureau	632	1,9 %	635	1,9 %	592	1,8 %	592	1,8 %
Vendeuse	2 429	7,4 %	2 480	7,4 %	2 434	7,3 %	2 375	7,2 %
Commis	251	0,8 %	266	0,8 %	284	0,9 %	282	0,9 %
Travailleuse des aliments	432	1,3 %	468	1,4 %	439	1,3 %	420	1,3 %
Barmaid	2 989	9,1 %	3 115	9,3 %	3 080	9,3 %	2 984	9,0 %
Préposée à l'entretien	441	1,3 %	481	1,4 %	454	1,4 %	471	1,4 %
Services personnels	2 182	6,6 %	2 198	6,6 %	2 126	6,4 %	2 048	6,2 %
Autre travailleuse des services	345	1,0 %	413	1,2 %	334	1,0 %	235	0,7 %
Couturière	106	0,3 %	86	0,3 %	88	0,3 %	86	0,3 %
Travailleuse du textile	46	0,1 %	42	0,1 %	41	0,1 %	27	0,1 %
Manutentionnaire	355	1,1 %	277	0,8 %	221	0,7 %	285	0,9 %
Travailleuse de l'imprimerie	67	0,2 %	79	0,2 %	78	0,2 %	59	0,2 %
Autres ou indéterminée	5 672	17,2 %	5 893	17,7 %	5 960	18,0 %	6 352	19,2 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

Tableau 7

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 372	22,6 %	7 789	23,5 %	7 709	23,4 %	7 574	23,1 %
Longueuil	1 900	5,8 %	1 866	5,6 %	1 920	5,8 %	1 831	5,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	880	2,7 %	970	2,9 %	851	2,6 %	891	2,7 %
Valleyfield	815	2,5 %	849	2,6 %	851	2,6 %	844	2,6 %
Yamaska	1 466	4,5 %	1 353	4,1 %	1 416	4,3 %	1 358	4,1 %
Total partiel Montérégie	5 061	15,5 %	5 038	15,2 %	5 038	15,3 %	4 924	15,0 %
Abitibi-Témiscamingue	884	2,7 %	955	2,9 %	896	2,7 %	938	2,9 %
Bas-Saint-Laurent	997	3,1 %	934	2,8 %	940	2,9 %	965	2,9 %
Capitale-Nationale	4 147	12,7 %	4 195	12,7 %	3 954	12,0 %	4 200	12,8 %
Chaudière-Appalaches	2 266	7,0 %	2 233	6,7 %	2 123	6,4 %	2 239	6,8 %
Côte-Nord	459	1,4 %	425	1,3 %	433	1,3 %	443	1,3 %
Estrie	1 398	4,3 %	1 418	4,3 %	1 499	4,6 %	1 437	4,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	302	0,9 %	306	0,9 %	313	1,0 %	309	0,9 %
Lanaudière	1 522	4,7 %	1 551	4,7 %	1 562	4,7 %	1 689	5,1 %
Laurentides	1 997	6,1 %	1 979	6,0 %	2 095	6,4 %	2 017	6,1 %
Laval	1 468	4,5 %	1 472	4,4 %	1 533	4,7 %	1 439	4,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 253	6,9 %	2 309	7,0 %	2 282	6,9 %	2 143	6,5 %
Outaouais	1 108	3,4 %	1 138	3,4 %	1 184	3,6 %	1 149	3,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 339	4,1 %	1 358	4,1 %	1 360	4,1 %	1 369	4,2 %
Total partiel autres régions	20 140	61,8 %	20 273	61,2 %	20 174	61,3 %	20 337	61,9 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	24	7,8 %	29	11,6 %	17	6,4 %	28	10,7 %
Longueuil	12	3,9 %	4	1,6 %	11	4,1 %	13	5,0 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	6	1,9 %	1	0,4 %	2	0,8 %	4	1,5 %
Valleyfield	5	1,6 %	3	1,2 %	3	1,1 %	3	1,1 %
Yamaska	5	1,6 %	0	0,0 %	3	1,1 %	3	1,1 %
Total partiel Montérégie	28	9,1 %	8	3,2 %	19	7,1 %	23	8,8 %
Abitibi-Témiscamingue	2	0,6 %	5	2,0 %	10	3,8 %	7	2,7 %
Bas-Saint-Laurent	7	2,3 %	6	2,4 %	2	0,8 %	3	1,1 %
Capitale-Nationale	85	27,5 %	71	28,5 %	64	24,1 %	78	29,8 %
Chaudière-Appalaches	54	17,5 %	34	13,7 %	37	13,9 %	32	12,2 %
Côte-Nord	3	1,0 %	3	1,2 %	5	1,9 %	4	1,5 %
Estrie	32	10,4 %	20	8,0 %	27	10,2 %	18	6,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	1,3 %	1	0,4 %	3	1,1 %	6	2,3 %
Lanaudière	12	3,9 %	8	3,2 %	14	5,3 %	11	4,2 %
Laurentides	2	0,6 %	2	0,8 %	4	1,5 %	4	1,5 %
Laval	12	3,9 %	17	6,8 %	16	6,0 %	13	5,0 %
Mauricie et Centre-du-Québec	14	4,5 %	10	4,0 %	12	4,5 %	6	2,3 %
Outaouais	26	8,4 %	25	10,0 %	31	11,7 %	21	8,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	1,3 %	10	4,0 %	5	1,9 %	8	3,1 %
Total partiel autres régions	257	83,2 %	212	85,1 %	230	86,5 %	211	80,5 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Direction régionale¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 396	22,5 %	7 818	23,4 %	7 726	23,3 %	7 602	23,0 %
Longueuil	1 912	5,8 %	1 870	5,6 %	1 931	5,8 %	1 844	5,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	886	2,7 %	971	2,9 %	853	2,6 %	895	2,7 %
Valleyfield	820	2,5 %	852	2,6 %	854	2,6 %	847	2,6 %
Yamaska	1 471	4,5 %	1 353	4,1 %	1 419	4,3 %	1 361	4,1 %
Total partiel Montérégie	5 089	15,5 %	5 046	15,1 %	5 057	15,2 %	4 947	14,9 %
Abitibi-Témiscamingue	886	2,7 %	960	2,9 %	906	2,7 %	945	2,9 %
Bas-Saint-Laurent	1 004	3,1 %	940	2,8 %	942	2,8 %	968	2,9 %
Capitale-Nationale	4 232	12,9 %	4 266	12,8 %	4 018	12,1 %	4 278	12,9 %
Chaudière-Appalaches	2 320	7,1 %	2 267	6,8 %	2 160	6,5 %	2 271	6,9 %
Côte-Nord	462	1,4 %	428	1,3 %	438	1,3 %	447	1,4 %
Estrie	1 430	4,3 %	1 438	4,3 %	1 526	4,6 %	1 455	4,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	306	0,9 %	307	0,9 %	316	1,0 %	315	1,0 %
Lanaudière	1 534	4,7 %	1 559	4,7 %	1 576	4,7 %	1 700	5,1 %
Laurentides	1 999	6,1 %	1 981	5,9 %	2 099	6,3 %	2 021	6,1 %
Laval	1 480	4,5 %	1 489	4,5 %	1 549	4,7 %	1 452	4,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 267	6,9 %	2 319	7,0 %	2 294	6,9 %	2 149	6,5 %
Outaouais	1 134	3,4 %	1 163	3,5 %	1 215	3,7 %	1 170	3,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 343	4,1 %	1 368	4,1 %	1 365	4,1 %	1 377	4,2 %
Total partiel autres régions	20 397	62,0 %	20 485	61,4 %	20 404	61,5 %	20 548	62,1 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 8

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Enceinte

		2011		2012		2013		2014	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	136	0,4 %	137	0,4 %	148	0,4 %	166	0,5 %
	Industrie chimique	200	0,6 %	197	0,6 %	200	0,6 %	159	0,5 %
	Forêt et scieries	29	0,1 %	30	0,1 %	21	0,1 %	30	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	28	0,1 %	49	0,1 %	42	0,1 %	57	0,2 %
	Fabrication de produits en métal	129	0,4 %	112	0,3 %	109	0,3 %	126	0,4 %
	Total partiel	522	1,6 %	525	1,6 %	520	1,6 %	538	1,6 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	167	0,5 %	143	0,4 %	140	0,4 %	138	0,4 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	174	0,5 %	159	0,5 %	143	0,4 %	174	0,5 %
	Fabrication d'équipement de transport	106	0,3 %	109	0,3 %	129	0,4 %	101	0,3 %
	Première transformation des métaux	25	0,1 %	28	0,1 %	25	0,1 %	18	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	36	0,1 %	23	0,1 %	18	0,1 %	20	0,1 %
	Total partiel	508	1,6 %	462	1,4 %	455	1,4 %	451	1,4 %
Groupe III	Administration publique	562	1,7 %	573	1,7 %	634	1,9 %	580	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	601	1,8 %	545	1,6 %	554	1,7 %	559	1,7 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	56	0,2 %	52	0,2 %	52	0,2 %	50	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	37	0,1 %	43	0,1 %	29	0,1 %	30	0,1 %
	Transport et entreposage	149	0,5 %	165	0,5 %	162	0,5 %	152	0,5 %
	Total partiel	1 405	4,3 %	1 378	4,2 %	1 431	4,3 %	1 371	4,2 %
Groupe IV	Commerce	5 094	15,6 %	5 125	15,5 %	5 024	15,3 %	5 000	15,2 %
	Industrie du cuir	17	0,1 %	16	0,0 %	14	0,0 %	16	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	17	0,1 %	31	0,1 %	22	0,1 %	19	0,1 %
	Industrie du tabac	2	0,0 %	3	0,0 %	6	0,0 %	4	0,0 %
	Industrie textile	54	0,2 %	37	0,1 %	41	0,1 %	38	0,1 %
	Total partiel	5 184	15,9 %	5 212	15,7 %	5 107	15,5 %	5 077	15,5 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 349	16,4 %	5 509	16,6 %	5 373	16,3 %	5 332	16,2 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	66	0,2 %	89	0,3 %	68	0,2 %	70	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	173	0,5 %	168	0,5 %	127	0,4 %	109	0,3 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %	4	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	116	0,4 %	114	0,3 %	79	0,2 %	74	0,2 %
	Total partiel	5 707	17,5 %	5 883	17,8 %	5 651	17,2 %	5 589	17,0 %
Groupe VI	Agriculture	479	1,5 %	500	1,5 %	508	1,5 %	507	1,5 %
	Bonneterie et habillement	88	0,3 %	85	0,3 %	74	0,2 %	80	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 986	12,2 %	3 927	11,9 %	3 833	11,6 %	3 745	11,4 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	170	0,5 %	153	0,5 %	187	0,6 %	198	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	14 387	44,2 %	14 801	44,7 %	15 023	45,6 %	15 154	46,2 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	90	0,3 %	111	0,3 %	87	0,3 %	90	0,3 %
	Total partiel	19 200	58,9 %	19 577	59,1 %	19 712	59,9 %	19 774	60,2 %
Indéterminé		47	0,1 %	63	0,2 %	45	0,1 %	35	0,1 %
Total		32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2011		2012		2013		2014	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	4	1,3 %	4	1,6 %	3	1,1 %	3	1,1 %
	Industrie chimique	8	2,6 %	2	0,8 %	7	2,6 %	5	1,9 %
	Forêt et scieries	3	1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,8 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Fabrication de produits en métal	15	4,9 %	6	2,4 %	5	1,9 %	7	2,7 %
	Total partiel	30	9,7 %	12	4,8 %	16	6,0 %	18	6,9 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	4	1,3 %	10	4,0 %	6	2,3 %	4	1,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	24	7,8 %	10	4,0 %	18	6,8 %	9	3,4 %
	Fabrication d'équipement de transport	10	3,2 %	6	2,4 %	13	4,9 %	6	2,3 %
	Première transformation des métaux	1	0,3 %	3	1,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	1	0,3 %	0	0,0 %	2	0,8 %	1	0,4 %
	Total partiel	40	12,9 %	29	11,6 %	39	14,7 %	20	7,6 %
Groupe III	Administration publique	5	1,6 %	2	0,8 %	2	0,8 %	4	1,5 %
	Industrie des aliments et boissons	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	6	1,9 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Industrie du papier et activités diverses	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Transport et entreposage	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Total partiel	12	3,9 %	3	1,2 %	6	2,3 %	6	2,3 %
Groupe IV	Commerce	17	5,5 %	12	4,8 %	15	5,6 %	14	5,3 %
	Industrie du cuir	2	0,6 %	1	0,4 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	3	1,0 %	3	1,2 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total partiel	23	7,4 %	16	6,4 %	16	6,0 %	16	6,1 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	31	10,0 %	36	14,5 %	26	9,8 %	28	10,7 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,8 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	7	2,3 %	5	2,0 %	7	2,6 %	5	1,9 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	2	0,6 %	2	0,8 %	2	0,8 %	0	0,0 %
	Total partiel	41	13,3 %	43	17,3 %	35	13,2 %	35	13,4 %
Groupe VI	Agriculture	24	7,8 %	19	7,6 %	24	9,0 %	15	5,7 %
	Bonneterie et habillement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Enseignement et services annexes	13	4,2 %	11	4,4 %	8	3,0 %	10	3,8 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Services médicaux et sociaux	119	38,5 %	110	44,2 %	119	44,7 %	137	52,3 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	7	2,3 %	4	1,6 %	3	1,1 %	5	1,9 %
	Total partiel	163	52,8 %	145	58,2 %	154	57,9 %	167	63,7 %
Indéterminé		0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total		309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2011		2012		2013		2014	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	140	0,4 %	141	0,4 %	151	0,5 %	169	0,5 %
	Industrie chimique	208	0,6 %	199	0,6 %	207	0,6 %	164	0,5 %
	Forêt et scieries	32	0,1 %	30	0,1 %	21	0,1 %	32	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	28	0,1 %	49	0,1 %	43	0,1 %	58	0,2 %
	Fabrication de produits en métal	144	0,4 %	118	0,4 %	114	0,3 %	133	0,4 %
	Total partiel	552	1,7 %	537	1,6 %	536	1,6 %	556	1,7 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	171	0,5 %	153	0,5 %	146	0,4 %	142	0,4 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	198	0,6 %	169	0,5 %	161	0,5 %	183	0,6 %
	Fabrication d'équipement de transport	116	0,4 %	115	0,3 %	142	0,4 %	107	0,3 %
	Première transformation des métaux	26	0,1 %	31	0,1 %	25	0,1 %	18	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	37	0,1 %	23	0,1 %	20	0,1 %	21	0,1 %
	Total partiel	548	1,7 %	491	1,5 %	494	1,5 %	471	1,4 %
Groupe III	Administration publique	567	1,7 %	575	1,7 %	636	1,9 %	584	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	601	1,8 %	545	1,6 %	555	1,7 %	559	1,7 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	62	0,2 %	52	0,2 %	53	0,2 %	50	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	37	0,1 %	44	0,1 %	30	0,1 %	31	0,1 %
	Transport et entreposage	150	0,5 %	165	0,5 %	163	0,5 %	153	0,5 %
	Total partiel	1 417	4,3 %	1 381	4,1 %	1 437	4,3 %	1 377	4,2 %
Groupe IV	Commerce	5 111	15,5 %	5 137	15,4 %	5 039	15,2 %	5 014	15,1 %
	Industrie du cuir	19	0,1 %	17	0,1 %	14	0,0 %	17	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	20	0,1 %	34	0,1 %	23	0,1 %	20	0,1 %
	Industrie du tabac	2	0,0 %	3	0,0 %	6	0,0 %	4	0,0 %
	Industrie textile	55	0,2 %	37	0,1 %	41	0,1 %	38	0,1 %
	Total partiel	5 207	15,8 %	5 228	15,7 %	5 123	15,4 %	5 093	15,4 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 380	16,4 %	5 545	16,6 %	5 399	16,3 %	5 360	16,2 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	67	0,2 %	89	0,3 %	68	0,2 %	72	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	180	0,5 %	173	0,5 %	134	0,4 %	114	0,3 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %	4	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	116	0,3 %	81	0,2 %	74	0,2 %
	Total partiel	5 748	17,5 %	5 926	17,8 %	5 686	17,1 %	5 624	17,0 %
Groupe VI	Agriculture	503	1,5 %	519	1,6 %	532	1,6 %	522	1,6 %
	Bonneterie et habillement	88	0,3 %	85	0,3 %	74	0,2 %	80	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 999	12,2 %	3 938	11,8 %	3 841	11,6 %	3 755	11,3 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	170	0,5 %	154	0,5 %	187	0,6 %	198	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	14 506	44,1 %	14 911	44,7 %	15 142	45,6 %	15 291	46,2 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	97	0,3 %	115	0,3 %	90	0,3 %	95	0,3 %
	Total partiel	19 363	58,9 %	19 722	59,1 %	19 866	59,9 %	19 941	60,3 %
Indéterminé		47	0,1 %	64	0,2 %	45	0,1 %	35	0,1 %
Total		32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

Tableau 9

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %	7 964	24,3 %
Retrait seulement	15 902	48,8 %	15 388	46,5 %	15 206	46,2 %	15 232	46,4 %
Retrait et affectation	8 980	27,6 %	9 461	28,6 %	9 395	28,5 %	9 309	28,4 %
Indéterminé	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %	330	1,0 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %	41	15,6 %
Retrait seulement	270	87,4 %	198	79,5 %	213	80,1 %	199	76,0 %
Retrait et affectation	11	3,6 %	19	7,6 %	17	6,4 %	21	8,0 %
Indéterminé	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %	1	0,4 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2011		2012		2013		2014	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %	8 005	24,2 %
Retrait seulement	16 172	49,2 %	15 586	46,7 %	15 419	46,5 %	15 431	46,6 %
Retrait et affectation	8 991	27,3 %	9 480	28,4 %	9 412	28,4 %	9 330	28,2 %
Indéterminé	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %	331	1,0 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %

1. Il est à noter que l'employeur n'est pas obligé de signaler à la CSST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation

Année de la réclamation: 2011

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 882	193 179 598 \$	91,6 %	7 764 \$	281	7 043 709 \$	99,4 %	25 067 \$	25 163	200 223 307 \$	91,8 %	7 957 \$
Débours en affectation ²	6 308	15 990 363 \$	7,6 %	2 535 \$	6	25 170 \$	0,4 %	4 195 \$	6 314	16 015 533 \$	7,3 %	2 537 \$
Débours en frais	27 005	1 775 953 \$	0,8 %	66 \$	226	15 352 \$	0,2 %	68 \$	27 231	1 791 305 \$	0,8 %	66 \$
Aucun débours	862	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	869	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 573	210 945 914 \$	100,0 %	6 476 \$	309	7 084 231 \$	100,0 %	22 926 \$	32 882	218 030 145 \$	100,0 %	6 631 \$

Année de la réclamation: 2012

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 849	195 020 143 \$	90,9 %	7 848 \$	217	5 521 094 \$	97,7 %	25 443 \$	25 066	200 541 237 \$	91,1 %	8 001 \$
Débours en affectation ²	6 743	17 391 859 \$	8,1 %	2 579 \$	13	117 375 \$	2,1 %	9 029 \$	6 756	17 509 234 \$	8,0 %	2 592 \$
Débours en frais	27 547	2 018 845 \$	0,9 %	73 \$	189	14 238 \$	0,3 %	75 \$	27 736	2 033 083 \$	0,9 %	73 \$
Aucun débours	888	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	895	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	33 100	214 430 847 \$	100,0 %	6 478 \$	249	5 652 707 \$	100,0 %	22 702 \$	33 349	220 083 554 \$	100,0 %	6 599 \$

Année de la réclamation: 2013

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 601	198 118 776 \$	90,9 %	8 053 \$	230	5 764 429 \$	98,7 %	25 063 \$	24 831	203 883 205 \$	91,1 %	8 211 \$
Débours en affectation ²	6 777	17 819 951 \$	8,2 %	2 629 \$	12	62 925 \$	1,1 %	5 244 \$	6 789	17 882 876 \$	8,0 %	2 634 \$
Débours en frais	27 331	2 113 728 \$	1,0 %	77 \$	183	14 141 \$	0,2 %	77 \$	27 514	2 127 869 \$	1,0 %	77 \$
Aucun débours	805	0 \$	0,0 %	0 \$	11	0 \$	0,0 %	0 \$	816	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 921	218 052 455 \$	100,0 %	6 624 \$	266	5 841 495 \$	100,0 %	21 961 \$	33 187	223 893 950 \$	100,0 %	6 746 \$

Année de la réclamation: 2014

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 541	201 991 640 \$	90,9 %	8 231 \$	220	5 636 264 \$	97,7 %	25 619 \$	24 761	207 627 904 \$	91,0 %	8 385 \$
Débours en affectation ²	7 043	18 224 130 \$	8,2 %	2 588 \$	12	119 735 \$	2,1 %	9 978 \$	7 055	18 343 865 \$	8,0 %	2 600 \$
Débours en frais	27 109	2 079 880 \$	0,9 %	77 \$	183	14 710 \$	0,3 %	80 \$	27 292	2 094 590 \$	0,9 %	77 \$
Aucun débours	857	0 \$	0,0 %	0 \$	10	0 \$	0,0 %	0 \$	867	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 835	222 295 650 \$	100,0 %	6 770 \$	262	5 770 709 \$	100,0 %	22 026 \$	33 097	228 066 359 \$	100,0 %	6 891 \$

1. Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

2. Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Tableau 11

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %	330	1,0 %
Affectation	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %	7 964	24,3 %
1 à 25 jours	2 097	6,4 %	2 173	6,6 %	2 126	6,5 %	2 295	7,0 %
26 à 50 jours	2 139	6,6 %	2 192	6,6 %	2 186	6,6 %	2 131	6,5 %
51 à 75 jours	3 360	10,3 %	3 288	9,9 %	3 079	9,4 %	2 940	9,0 %
76 à 100 jours	3 103	9,5 %	3 122	9,4 %	3 132	9,5 %	3 075	9,4 %
101 à 125 jours	1 933	5,9 %	1 925	5,8 %	1 927	5,9 %	1 773	5,4 %
126 à 150 jours	2 308	7,1 %	2 382	7,2 %	2 392	7,3 %	2 364	7,2 %
151 à 200 jours	6 410	19,7 %	6 413	19,4 %	6 392	19,4 %	6 710	20,4 %
201 à 250 jours	3 531	10,8 %	3 353	10,1 %	3 367	10,2 %	3 252	9,9 %
251 jours ou plus	1	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %

Nombre de jours d'indemnisation moyen	121	120	121	121
--	-----	-----	-----	-----

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %	1	0,4 %
Affectation	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %	41	15,6 %
1 à 25 jours	4	1,3 %	3	1,2 %	5	1,9 %	5	1,9 %
26 à 50 jours	4	1,3 %	5	2,0 %	2	0,8 %	7	2,7 %
51 à 75 jours	5	1,6 %	2	0,8 %	7	2,6 %	3	1,1 %
76 à 100 jours	4	1,3 %	2	0,8 %	6	2,3 %	6	2,3 %
101 à 125 jours	6	1,9 %	6	2,4 %	7	2,6 %	9	3,4 %
126 à 150 jours	5	1,6 %	6	2,4 %	9	3,4 %	10	3,8 %
151 à 200 jours	30	9,7 %	23	9,2 %	10	3,8 %	20	7,6 %
201 à 250 jours	20	6,5 %	19	7,6 %	27	10,2 %	16	6,1 %
251 jours ou plus	203	65,7 %	151	60,6 %	157	59,0 %	144	55,0 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %

Nombre de jours d'indemnisation moyen	347	334	330	319
--	-----	-----	-----	-----

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 11 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %	331	1,0 %
Affectation	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %	8 005	24,2 %
1 à 25 jours	2 101	6,4 %	2 176	6,5 %	2 131	6,4 %	2 300	6,9 %
26 à 50 jours	2 143	6,5 %	2 197	6,6 %	2 188	6,6 %	2 138	6,5 %
51 à 75 jours	3 365	10,2 %	3 290	9,9 %	3 086	9,3 %	2 943	8,9 %
76 à 100 jours	3 107	9,4 %	3 124	9,4 %	3 138	9,5 %	3 081	9,3 %
101 à 125 jours	1 939	5,9 %	1 931	5,8 %	1 934	5,8 %	1 782	5,4 %
126 à 150 jours	2 313	7,0 %	2 388	7,2 %	2 401	7,2 %	2 374	7,2 %
151 à 200 jours	6 440	19,6 %	6 436	19,3 %	6 402	19,3 %	6 730	20,3 %
201 à 250 jours	3 551	10,8 %	3 372	10,1 %	3 394	10,2 %	3 268	9,9 %
251 jours ou plus	204	0,6 %	152	0,5 %	157	0,5 %	145	0,4 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	124		122		123		123	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 12

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2011		2012		2013		2014	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %	330	1,0 %
Affectation	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %	7 964	24,3 %
1 à 2 500 \$	3 604	11,1 %	3 666	11,1 %	3 529	10,7 %	3 526	10,7 %
2 501 à 5 000 \$	5 135	15,8 %	4 893	14,8 %	4 675	14,2 %	4 560	13,9 %
5 001 à 7 500 \$	4 511	13,8 %	4 358	13,2 %	4 291	13,0 %	4 054	12,3 %
7 501 à 10 000 \$	3 910	12,0 %	4 091	12,4 %	4 103	12,5 %	4 113	12,5 %
10 001 à 12 500 \$	3 082	9,5 %	3 033	9,2 %	2 920	8,9 %	2 828	8,6 %
12 501 à 15 000 \$	2 486	7,6 %	2 564	7,7 %	2 505	7,6 %	2 533	7,7 %
15 001 à 17 500 \$	1 152	3,5 %	1 240	3,7 %	1 374	4,2 %	1 572	4,8 %
17 501 à 20 000 \$	580	1,8 %	573	1,7 %	649	2,0 %	732	2,2 %
20 001 \$ ou plus	422	1,3 %	431	1,3 %	555	1,7 %	623	1,9 %
Total	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	32 835	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 764 \$		7 848 \$		8 053 \$		8 231 \$	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2011		2012		2013		2014	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %	1	0,4 %
Affectation	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %	41	15,6 %
1 à 2 500 \$	8	2,6 %	6	2,4 %	8	3,0 %	8	3,1 %
2 501 à 5 000 \$	3	1,0 %	4	1,6 %	4	1,5 %	9	3,4 %
5 001 à 7 500 \$	7	2,3 %	2	0,8 %	10	3,8 %	7	2,7 %
7 501 à 10 000 \$	16	5,2 %	12	4,8 %	12	4,5 %	11	4,2 %
10 001 à 12 500 \$	10	3,2 %	10	4,0 %	11	4,1 %	12	4,6 %
12 501 à 15 000 \$	20	6,5 %	20	8,0 %	11	4,1 %	9	3,4 %
15 001 à 17 500 \$	29	9,4 %	16	6,4 %	15	5,6 %	13	5,0 %
17 501 à 20 000 \$	11	3,6 %	18	7,2 %	21	7,9 %	12	4,6 %
20 001 \$ ou plus	177	57,3 %	129	51,8 %	138	51,9 %	139	53,1 %
Total	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %	262	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	25 067 \$		25 443 \$		25 063 \$		25 619 \$	

Tableau 12 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu****L'ensemble des deux catégories**

	2011		2012		2013		2014	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %	331	1,0 %
Affectation	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %	8 005	24,2 %
1 à 2 500 \$	3 612	11,0 %	3 672	11,0 %	3 537	10,7 %	3 534	10,7 %
2 501 à 5 000 \$	5 138	15,6 %	4 897	14,7 %	4 679	14,1 %	4 569	13,8 %
5 001 à 7 500 \$	4 518	13,7 %	4 360	13,1 %	4 301	13,0 %	4 061	12,3 %
7 501 à 10 000 \$	3 926	11,9 %	4 103	12,3 %	4 115	12,4 %	4 124	12,5 %
10 001 à 12 500 \$	3 092	9,4 %	3 043	9,1 %	2 931	8,8 %	2 840	8,6 %
12 501 à 15 000 \$	2 506	7,6 %	2 584	7,7 %	2 516	7,6 %	2 542	7,7 %
15 001 à 17 500 \$	1 181	3,6 %	1 256	3,8 %	1 389	4,2 %	1 585	4,8 %
17 501 à 20 000 \$	591	1,8 %	591	1,8 %	670	2,0 %	744	2,2 %
20 001 \$ ou plus	599	1,8 %	560	1,7 %	693	2,1 %	762	2,3 %
Total	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %	33 097	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 957 \$		8 001 \$		8 211 \$		8 385 \$	

Tableau 13

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2011

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	160	0,5 %	29	10	122	8 333 \$	5 210 \$
Enseignante	6 034	18,4 %	30	9	133	9 266 \$	8 261 \$
Infirmière	6 450	19,6 %	29	9	115	8 137 \$	7 321 \$
Autre personnel médical	2 627	8,0 %	29	10	112	8 188 \$	6 560 \$
Secrétaire	292	0,9 %	28	13	109	6 651 \$	3 659 \$
Caissière	1 372	4,2 %	25	14	94	4 248 \$	3 249 \$
Employée de bureau	632	1,9 %	29	14	98	5 949 \$	3 107 \$
Vendeuse	2 429	7,4 %	27	13	96	5 039 \$	3 955 \$
Commis	251	0,8 %	29	13	114	6 297 \$	4 270 \$
Travailleuse des aliments	432	1,3 %	28	10	125	7 643 \$	6 267 \$
Barmaid	2 989	9,1 %	27	12	115	5 621 \$	5 286 \$
Préposée à l'entretien	441	1,3 %	29	11	131	6 750 \$	6 258 \$
Services personnels	2 182	6,6 %	28	8	154	8 739 \$	8 134 \$
Autre travailleuse des services	345	1,0 %	28	10	133	7 439 \$	6 366 \$
Couturière	106	0,3 %	30	13	108	5 179 \$	3 928 \$
Travailleuse du textile	46	0,1 %	30	10	168	11 474 \$	6 619 \$
Manutentionnaire	355	1,1 %	29	11	124	7 025 \$	5 726 \$
Travailleuse de l'imprimerie	67	0,2 %	28	9	146	7 606 \$	6 132 \$
Autres ou indéterminée	5 672	17,2 %	29	10	140	9 708 \$	7 114 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2012

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	156	0,5 %	30	10	131	9 415 \$	6 370 \$
Enseignante	6 002	18,0 %	30	9	133	9 408 \$	8 379 \$
Infirmière	6 658	20,0 %	29	9	113	8 203 \$	7 401 \$
Autre personnel médical	2 544	7,6 %	29	10	111	8 525 \$	6 631 \$
Secrétaire	268	0,8 %	28	14	95	5 835 \$	2 621 \$
Caissière	1 288	3,9 %	25	14	92	4 221 \$	3 100 \$
Employée de bureau	635	1,9 %	29	15	95	5 774 \$	2 816 \$
Vendeuse	2 480	7,4 %	27	13	97	5 209 \$	3 966 \$
Commis	266	0,8 %	30	12	112	6 483 \$	4 409 \$
Travailleuse des aliments	468	1,4 %	28	10	124	7 626 \$	6 307 \$
Barmaid	3 115	9,3 %	27	12	111	5 500 \$	5 133 \$
Préposée à l'entretien	481	1,4 %	28	10	136	7 163 \$	6 656 \$
Services personnels	2 198	6,6 %	28	9	154	8 893 \$	8 160 \$
Autre travailleuse des services	413	1,2 %	29	11	127	7 117 \$	6 255 \$
Couturière	86	0,3 %	31	14	98	4 933 \$	4 156 \$
Travailleuse du textile	42	0,1 %	29	11	120	7 573 \$	5 049 \$
Manutentionnaire	277	0,8 %	29	12	122	6 817 \$	5 820 \$
Travailleuse de l'imprimerie	79	0,2 %	29	10	145	8 098 \$	5 675 \$
Autres ou indéterminée	5 893	17,7 %	29	10	135	9 451 \$	6 765 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2013

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	166	0,5 %	30	11	125	9 619 \$	5 622 \$
Enseignante	5 964	18,0 %	30	9	135	9 620 \$	8 647 \$
Infirmière	6 746	20,3 %	29	9	114	8 371 \$	7 418 \$
Autre personnel médical	2 685	8,1 %	29	10	111	8 495 \$	6 473 \$
Secrétaire	235	0,7 %	28	14	101	5 944 \$	2 696 \$
Caissière	1 260	3,8 %	26	14	93	4 438 \$	3 339 \$
Employée de bureau	592	1,8 %	29	15	102	6 475 \$	2 981 \$
Vendeuse	2 434	7,3 %	27	13	94	5 152 \$	3 913 \$
Commis	284	0,9 %	29	13	111	6 279 \$	4 069 \$
Travailleuse des aliments	439	1,3 %	28	10	125	7 556 \$	5 827 \$
Barmaid	3 080	9,3 %	27	12	111	5 648 \$	5 317 \$
Préposée à l'entretien	454	1,4 %	29	10	137	7 339 \$	6 913 \$
Services personnels	2 126	6,4 %	28	8	153	9 034 \$	8 389 \$
Autre travailleuse des services	334	1,0 %	28	11	134	7 921 \$	6 760 \$
Couturière	88	0,3 %	30	15	103	5 337 \$	4 224 \$
Travailleuse du textile	41	0,1 %	31	10	115	7 830 \$	5 304 \$
Manutentionnaire	221	0,7 %	29	10	143	8 226 \$	6 875 \$
Travailleuse de l'imprimerie	78	0,2 %	30	9	139	8 277 \$	6 595 \$
Autres ou indéterminée	5 960	18,0 %	30	10	135	9 814 \$	7 029 \$
Total	33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2014

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	148	0,4 %	30	11	115	8 613 \$	5 775 \$
Enseignante	5 882	17,8 %	30	9	134	9 705 \$	8 642 \$
Infirmière	6 764	20,4 %	29	9	117	8 772 \$	8 101 \$
Autre personnel médical	2 629	7,9 %	29	10	108	8 518 \$	6 538 \$
Secrétaire	250	0,8 %	28	14	103	6 524 \$	3 412 \$
Caissière	1 208	3,6 %	25	13	91	4 322 \$	3 272 \$
Employée de bureau	592	1,8 %	30	14	102	6 625 \$	3 201 \$
Vendeuse	2 375	7,2 %	27	13	95	5 425 \$	4 156 \$
Commis	282	0,9 %	29	13	114	6 534 \$	4 291 \$
Travailleuse des aliments	420	1,3 %	28	11	117	7 081 \$	5 912 \$
Barmaid	2 984	9,0 %	27	12	112	5 807 \$	5 448 \$
Préposée à l'entretien	471	1,4 %	29	11	137	7 442 \$	7 084 \$
Services personnels	2 048	6,2 %	28	9	152	9 093 \$	8 433 \$
Autre travailleuse des services	235	0,7 %	28	10	128	7 195 \$	6 251 \$
Couturière	86	0,3 %	30	13	108	5 941 \$	3 915 \$
Travailleuse du textile	27	0,1 %	29	12	125	8 008 \$	5 262 \$
Manutentionnaire	285	0,9 %	29	10	131	7 646 \$	6 508 \$
Travailleuse de l'imprimerie	59	0,2 %	29	10	142	8 681 \$	7 682 \$
Autres ou indéterminée	6 352	19,2 %	29	10	135	10 052 \$	6 771 \$
Total	33 097	100,0 %	29	10	123	8 385 \$	6 891 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2011

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 396	22,5 %	30	12	118	7 669 \$	6 189 \$
Longueuil	1 912	5,8 %	28	11	111	7 191 \$	5 524 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	886	2,7 %	28	10	118	7 547 \$	6 539 \$
Valleyfield	820	2,5 %	28	10	118	7 618 \$	6 805 \$
Yamaska	1 471	4,5 %	28	11	114	6 952 \$	5 363 \$
Total partiel Montérégie	5 089	15,5 %	28	11	115	7 272 \$	5 861 \$
Abitibi-Témiscamingue	886	2,7 %	27	10	121	7 485 \$	5 756 \$
Bas-Saint-Laurent	1 004	3,1 %	28	10	127	7 668 \$	6 870 \$
Capitale-Nationale	4 232	12,9 %	29	8	138	9 310 \$	8 507 \$
Chaudière-Appalaches	2 320	7,1 %	28	9	138	8 741 \$	7 504 \$
Côte-Nord	462	1,4 %	28	10	127	8 046 \$	6 463 \$
Estrie	1 430	4,3 %	28	10	117	7 262 \$	6 160 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	306	0,9 %	29	9	132	9 189 \$	8 048 \$
Lanaudière	1 534	4,7 %	28	11	113	7 005 \$	5 557 \$
Laurentides	1 999	6,1 %	28	10	125	8 005 \$	6 556 \$
Laval	1 480	4,5 %	29	10	129	8 440 \$	7 041 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 267	6,9 %	28	10	124	7 687 \$	6 154 \$
Outaouais	1 134	3,4 %	28	10	132	8 824 \$	7 557 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 343	4,1 %	28	10	116	7 185 \$	6 102 \$
Total partiel autres régions	20 397	62,0 %	28	10	128	8 223 \$	6 983 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2012

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 818	23,4 %	31	12	119	7 931 \$	6 420 \$
Longueuil	1 870	5,6 %	29	11	108	7 077 \$	5 364 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,9 %	28	11	110	7 103 \$	6 199 \$
Valleyfield	852	2,6 %	28	11	115	7 750 \$	6 599 \$
Yamaska	1 353	4,1 %	28	11	114	7 050 \$	5 558 \$
Total partiel Montérégie	5 046	15,1 %	28	11	111	7 198 \$	5 785 \$
Abitibi-Témiscamingue	960	2,9 %	27	11	120	7 809 \$	6 214 \$
Bas-Saint-Laurent	940	2,8 %	28	10	121	7 386 \$	6 348 \$
Capitale-Nationale	4 266	12,8 %	29	8	137	9 427 \$	8 517 \$
Chaudière-Appalaches	2 267	6,8 %	28	9	136	8 728 \$	7 200 \$
Côte-Nord	428	1,3 %	27	10	130	8 494 \$	6 594 \$
Estrie	1 438	4,3 %	28	10	113	7 163 \$	5 948 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	307	0,9 %	29	9	126	8 642 \$	7 752 \$
Lanaudière	1 559	4,7 %	28	11	115	7 187 \$	5 806 \$
Laurentides	1 981	5,9 %	28	10	122	7 869 \$	6 353 \$
Laval	1 489	4,5 %	29	10	130	8 449 \$	7 163 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 319	7,0 %	28	10	120	7 503 \$	5 784 \$
Outaouais	1 163	3,5 %	28	10	131	8 922 \$	7 417 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	4,1 %	28	10	115	7 116 \$	5 860 \$
Total partiel autres régions	20 485	61,4 %	28	10	126	8 219 \$	6 868 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2013

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 726	23,3 %	31	11	121	8 150 \$	6 570 \$
Longueuil	1 931	5,8 %	29	11	111	7 339 \$	5 500 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	853	2,6 %	28	10	117	7 656 \$	6 618 \$
Valleyfield	854	2,6 %	28	11	111	7 360 \$	6 472 \$
Yamaska	1 419	4,3 %	28	11	116	7 474 \$	5 794 \$
Total partiel Montérégie	5 057	15,2 %	28	11	113	7 438 \$	5 935 \$
Abitibi-Témiscamingue	906	2,7 %	28	11	124	8 340 \$	6 605 \$
Bas-Saint-Laurent	942	2,8 %	28	10	121	7 587 \$	6 892 \$
Capitale-Nationale	4 018	12,1 %	29	8	136	9 616 \$	8 752 \$
Chaudière-Appalaches	2 160	6,5 %	28	9	138	9 030 \$	7 617 \$
Côte-Nord	438	1,3 %	28	9	122	8 396 \$	6 715 \$
Estrie	1 526	4,6 %	28	10	113	7 225 \$	5 915 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	316	1,0 %	28	10	134	9 469 \$	8 419 \$
Lanaudière	1 576	4,7 %	28	11	117	7 732 \$	6 057 \$
Laurentides	2 099	6,3 %	28	10	123	8 179 \$	6 618 \$
Laval	1 549	4,7 %	30	10	127	8 475 \$	6 930 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 294	6,9 %	28	10	119	7 506 \$	5 730 \$
Outaouais	1 215	3,7 %	28	10	133	9 066 \$	7 511 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 365	4,1 %	28	11	114	7 222 \$	5 826 \$
Total partiel autres régions	20 404	61,5 %	28	10	126	8 417 \$	7 014 \$
Total	33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2014

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 602	23,0 %	31	11	120	8 283 \$	6 694 \$
Longueuil	1 844	5,6 %	29	11	108	7 371 \$	5 782 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	895	2,7 %	28	11	117	7 634 \$	6 588 \$
Valleyfield	847	2,6 %	28	11	109	7 270 \$	6 429 \$
Yamaska	1 361	4,1 %	28	11	113	7 324 \$	5 502 \$
Total partiel Montérégie	4 947	14,9 %	28	11	111	7 393 \$	5 961 \$
Abitibi-Témiscamingue	945	2,9 %	27	10	123	8 563 \$	6 958 \$
Bas-Saint-Laurent	968	2,9 %	28	10	121	7 844 \$	6 815 \$
Capitale-Nationale	4 278	12,9 %	29	9	137	9 939 \$	8 948 \$
Chaudière-Appalaches	2 271	6,9 %	28	9	139	9 433 \$	7 875 \$
Côte-Nord	447	1,4 %	28	10	135	9 049 \$	7 368 \$
Estrie	1 455	4,4 %	28	10	110	7 320 \$	5 862 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	315	1,0 %	28	9	128	9 257 \$	8 109 \$
Lanaudière	1 700	5,1 %	28	11	118	7 723 \$	5 946 \$
Laurentides	2 021	6,1 %	28	10	118	7 808 \$	6 220 \$
Laval	1 452	4,4 %	30	10	124	8 434 \$	6 860 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 149	6,5 %	28	10	121	7 852 \$	6 126 \$
Outaouais	1 170	3,5 %	28	10	136	9 415 \$	8 045 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 377	4,2 %	28	10	122	7 856 \$	6 358 \$
Total partiel autres régions	20 548	62,1 %	28	10	127	8 658 \$	7 187 \$
Total	33 097	100,0 %	29	10	123	8 385 \$	6 891 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2011

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	140	0,4 %	28	11	154	11 740 \$	10 408 \$
	Industrie chimique	208	0,6 %	30	10	163	12 842 \$	6 457 \$
	Forêt et scieries	32	0,1 %	28	9	154	10 443 \$	10 230 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	28	0,1 %	29	9	154	15 245 \$	8 961 \$
	Fabrication de produits en métal	144	0,4 %	28	9	188	12 009 \$	9 200 \$
	Total partiel	552	1,7 %	29	10	166	12 156 \$	8 520 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	171	0,5 %	29	9	145	8 451 \$	7 237 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	198	0,6 %	29	9	176	9 761 \$	8 418 \$
	Fabrication d'équipement de transport	116	0,4 %	30	12	198	14 470 \$	6 910 \$
	Première transformation des métaux	26	0,1 %	31	7	167	16 750 \$	8 688 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	37	0,1 %	30	11	140	10 093 \$	6 282 \$
	Total partiel	548	1,7 %	29	9	166	10 162 \$	7 599 \$
Groupe III	Administration publique	567	1,7 %	30	9	138	12 289 \$	6 325 \$
	Industrie des aliments et boissons	601	1,8 %	28	10	127	7 749 \$	6 416 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	62	0,2 %	30	10	159	9 801 \$	7 940 \$
	Industrie du papier et activités diverses	37	0,1 %	31	10	156	13 636 \$	8 659 \$
	Transport et entreposage	150	0,5 %	31	10	136	10 433 \$	8 690 \$
	Total partiel	1 417	4,3 %	29	10	134	9 655 \$	6 746 \$
Groupe IV	Commerce	5 111	15,5 %	27	13	97	5 104 \$	4 104 \$
	Industrie du cuir	19	0,1 %	29	15	126	6 495 \$	5 771 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	20	0,1 %	30	9	168	10 578 \$	8 642 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	29	12	125	13 715 \$	13 775 \$
	Industrie textile	55	0,2 %	29	11	143	8 583 \$	6 188 \$
	Total partiel	5 207	15,8 %	27	13	98	5 182 \$	4 153 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 380	16,4 %	27	12	116	5 985 \$	5 229 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	67	0,2 %	29	11	116	8 261 \$	4 712 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	180	0,5 %	30	11	133	7 512 \$	5 483 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	35	7	124	10 060 \$	3 413 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	29	12	151	9 743 \$	4 369 \$
	Total partiel	5 748	17,5 %	28	12	116	6 086 \$	5 212 \$
Groupe VI	Agriculture	503	1,5 %	28	10	144	9 067 \$	8 192 \$
	Bonneterie et habillement	88	0,3 %	30	14	88	4 232 \$	2 895 \$
	Enseignement et services annexes	3 999	12,2 %	30	10	108	8 545 \$	7 075 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	170	0,5 %	30	16	103	6 679 \$	3 105 \$
	Services médicaux et sociaux	14 506	44,1 %	29	9	134	8 966 \$	7 850 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	97	0,3 %	29	10	153	8 622 \$	6 623 \$
	Total partiel	19 363	58,9 %	29	9	129	8 853 \$	7 629 \$
Indéterminé		47	0,1 %	29	11	136	7 490 \$	6 484 \$
Total		32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2012

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	141	0,4 %	29	11	147	11 962 \$	10 414 \$
	Industrie chimique	199	0,6 %	30	11	142	10 636 \$	5 760 \$
	Forêt et scieries	30	0,1 %	28	8	134	8 722 \$	7 850 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	49	0,1 %	28	11	146	13 532 \$	8 796 \$
	Fabrication de produits en métal	118	0,4 %	29	9	168	10 683 \$	7 774 \$
	Total partiel	537	1,6 %	29	10	149	11 197 \$	7 818 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	153	0,5 %	28	9	168	10 268 \$	8 674 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	169	0,5 %	29	9	160	9 204 \$	7 254 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,3 %	29	10	166	10 943 \$	6 362 \$
	Première transformation des métaux	31	0,1 %	30	11	238	20 173 \$	6 680 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	23	0,1 %	30	11	131	8 565 \$	6 166 \$
	Total partiel	491	1,5 %	29	9	165	10 172 \$	7 400 \$
Groupe III	Administration publique	575	1,7 %	30	10	130	11 513 \$	5 103 \$
	Industrie des aliments et boissons	545	1,6 %	28	10	126	7 940 \$	6 334 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	52	0,2 %	30	9	134	7 726 \$	5 859 \$
	Industrie du papier et activités diverses	44	0,1 %	30	9	160	14 109 \$	9 379 \$
	Transport et entreposage	165	0,5 %	31	10	139	10 754 \$	8 571 \$
	Total partiel	1 381	4,1 %	29	10	131	9 567 \$	6 168 \$
Groupe IV	Commerce	5 137	15,4 %	27	13	97	5 202 \$	4 052 \$
	Industrie du cuir	17	0,1 %	28	8	133	7 032 \$	6 064 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	34	0,1 %	30	9	193	12 619 \$	8 400 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	31	10	89	10 037 \$	6 761 \$
	Industrie textile	37	0,1 %	29	12	119	7 010 \$	6 234 \$
	Total partiel	5 228	15,7 %	27	13	98	5 280 \$	4 104 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 545	16,6 %	27	13	114	6 009 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	89	0,3 %	31	12	126	9 720 \$	4 931 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	173	0,5 %	30	11	136	8 028 \$	5 582 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	32	17	0	0 \$	70 \$
	Fabrication de produits électriques	116	0,3 %	31	11	144	9 569 \$	4 435 \$
	Total partiel	5 926	17,8 %	28	13	115	6 133 \$	5 122 \$
Groupe VI	Agriculture	519	1,6 %	28	10	141	9 335 \$	8 904 \$
	Bonneterie et habillement	85	0,3 %	30	15	85	4 091 \$	3 284 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	11,8 %	31	10	108	8 666 \$	7 137 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	154	0,5 %	30	15	107	7 421 \$	2 961 \$
	Services médicaux et sociaux	14 911	44,7 %	29	9	132	9 000 \$	7 879 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	115	0,3 %	30	12	128	7 572 \$	5 240 \$
	Total partiel	19 722	59,1 %	29	9	127	8 911 \$	7 684 \$
Indéterminé		64	0,2 %	29	12	130	7 374 \$	5 897 \$
Total		33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2013

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	151	0,5 %	28	10	152	12 328 \$	11 073 \$
	Industrie chimique	207	0,6 %	31	9	139	11 230 \$	5 779 \$
	Forêt et scieries	21	0,1 %	27	8	134	8 386 \$	7 732 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	43	0,1 %	29	12	151	14 485 \$	10 615 \$
	Fabrication de produits en métal	114	0,3 %	29	9	148	9 864 \$	7 753 \$
	Total partiel	536	1,6 %	30	10	147	11 421 \$	8 155 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	146	0,4 %	28	9	144	8 852 \$	7 669 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	161	0,5 %	30	8	185	11 071 \$	9 172 \$
	Fabrication d'équipement de transport	142	0,4 %	30	11	169	11 620 \$	5 458 \$
	Première transformation des métaux	25	0,1 %	29	9	179	15 332 \$	7 177 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	20	0,1 %	30	9	143	10 320 \$	7 991 \$
	Total partiel	494	1,5 %	29	9	165	10 474 \$	7 511 \$
Groupe III	Administration publique	636	1,9 %	30	9	142	13 695 \$	6 041 \$
	Industrie des aliments et boissons	555	1,7 %	29	10	128	8 035 \$	6 279 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	53	0,2 %	31	10	124	7 429 \$	6 357 \$
	Industrie du papier et activités diverses	30	0,1 %	28	9	153	13 704 \$	11 724 \$
	Transport et entreposage	163	0,5 %	30	10	141	10 967 \$	8 317 \$
	Total partiel	1 437	4,3 %	30	10	135	10 299 \$	6 521 \$
Groupe IV	Commerce	5 039	15,2 %	27	13	96	5 237 \$	4 016 \$
	Industrie du cuir	14	0,0 %	32	11	106	5 985 \$	4 368 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	23	0,1 %	29	10	157	10 296 \$	5 749 \$
	Industrie du tabac	6	0,0 %	31	13	133	15 311 \$	12 817 \$
	Industrie textile	41	0,1 %	29	12	110	6 498 \$	5 840 \$
	Total partiel	5 123	15,4 %	27	13	97	5 289 \$	4 049 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 399	16,3 %	28	13	113	6 025 \$	5 151 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	68	0,2 %	29	13	121	9 399 \$	5 364 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	134	0,4 %	30	11	133	7 874 \$	6 224 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	34	8	164	11 625 \$	3 329 \$
	Fabrication de produits électriques	81	0,2 %	31	11	150	11 035 \$	5 975 \$
	Total partiel	5 686	17,1 %	28	13	114	6 143 \$	5 190 \$
Groupe VI	Agriculture	532	1,6 %	28	10	146	9 229 \$	8 569 \$
	Bonneterie et habillement	74	0,2 %	31	14	105	5 449 \$	4 058 \$
	Enseignement et services annexes	3 841	11,6 %	31	10	107	8 674 \$	7 188 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	187	0,6 %	29	15	99	6 846 \$	2 762 \$
	Services médicaux et sociaux	15 142	45,6 %	29	9	133	9 271 \$	8 082 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	90	0,3 %	29	11	134	8 222 \$	5 938 \$
	Total partiel	19 866	59,9 %	30	9	129	9 130 \$	7 847 \$
Indéterminé		45	0,1 %	29	12	122	7 410 \$	6 462 \$
Total		33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2014

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	169	0,5 %	28	10	150	13 007 \$	11 216 \$
	Industrie chimique	164	0,5 %	30	11	122	9 356 \$	4 775 \$
	Forêt et scieries	32	0,1 %	29	10	125	8 001 \$	6 387 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	58	0,2 %	29	9	139	14 394 \$	7 962 \$
	Fabrication de produits en métal	133	0,4 %	28	11	149	9 397 \$	6 776 \$
	Total partiel	556	1,7 %	29	10	141	11 116 \$	7 637 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	142	0,4 %	28	9	151	9 248 \$	8 212 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	183	0,6 %	29	9	159	9 914 \$	8 170 \$
	Fabrication d'équipement de transport	107	0,3 %	31	12	156	11 333 \$	5 558 \$
	Première transformation des métaux	18	0,1 %	32	7	152	15 663 \$	7 961 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	21	0,1 %	30	9	136	9 603 \$	6 076 \$
	Total partiel	471	1,4 %	29	9	155	10 010 \$	7 488 \$
Groupe III	Administration publique	584	1,8 %	30	9	144	14 232 \$	6 639 \$
	Industrie des aliments et boissons	559	1,7 %	29	10	126	8 042 \$	5 933 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	50	0,2 %	29	10	176	10 484 \$	6 670 \$
	Industrie du papier et activités diverses	31	0,1 %	29	9	130	12 065 \$	9 307 \$
	Transport et entreposage	153	0,5 %	30	10	156	12 661 \$	9 184 \$
	Total partiel	1 377	4,2 %	30	10	138	10 802 \$	6 696 \$
Groupe IV	Commerce	5 014	15,1 %	27	13	96	5 390 \$	4 095 \$
	Industrie du cuir	17	0,1 %	31	8	122	7 488 \$	5 879 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	20	0,1 %	27	10	167	11 263 \$	7 151 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	31	13	116	13 619 \$	10 301 \$
	Industrie textile	38	0,1 %	29	12	113	6 998 \$	6 594 \$
	Total partiel	5 093	15,4 %	27	13	97	5 448 \$	4 136 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 360	16,2 %	28	13	114	6 109 \$	5 162 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	72	0,2 %	30	11	123	9 956 \$	5 339 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	114	0,3 %	29	11	136	8 375 \$	6 153 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	30	11	99	7 263 \$	4 397 \$
	Fabrication de produits électriques	74	0,2 %	30	13	133	9 058 \$	3 314 \$
	Total partiel	5 624	17,0 %	28	13	114	6 198 \$	5 160 \$
Groupe VI	Agriculture	522	1,6 %	28	10	138	9 146 \$	8 433 \$
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	29	14	89	4 452 \$	3 027 \$
	Enseignement et services annexes	3 755	11,3 %	31	10	109	8 936 \$	7 210 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	198	0,6 %	29	15	104	7 531 \$	3 299 \$
	Services médicaux et sociaux	15 291	46,2 %	29	9	133	9 458 \$	8 357 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	95	0,3 %	29	11	145	8 210 \$	6 443 \$
	Total partiel	19 941	60,3 %	30	9	129	9 326 \$	8 062 \$
Indéterminé		35	0,1 %	31	13	126	7 936 \$	6 456 \$
Total		33 097	100,0 %	29	10	123	8 385 \$	6 891 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2011 à 2014 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

Principales caractéristiques	2011	2012	2013	2014
Nombre de réclamations	32 573	33 100	32 921	32 835
Âge entier moyen de la travailleuse	29	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	121	120	121	121
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 764 \$	7 848 \$	8 053 \$	8 231 \$
Débours moyens ³	6 476 \$	6 478 \$	6 624 \$	6 770 \$

Catégorie de la réclamation: Allaité

Principales caractéristiques	2011	2012	2013	2014
Nombre de réclamations	309	249	266	262
Âge entier moyen de la travailleuse	30	30	30	30
Jours moyens d'indemnisation	347	334	330	319
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	25 067 \$	25 443 \$	25 063 \$	25 619 \$
Débours moyens ³	22 926 \$	22 702 \$	21 961 \$	22 026 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2011	2012	2013	2014
Nombre de réclamations	32 882	33 349	33 187	33 097
Âge entier moyen de la travailleuse	29	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	124	122	123	123
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 957 \$	8 001 \$	8 211 \$	8 385 \$
Débours moyens ³	6 631 \$	6 599 \$	6 746 \$	6 891 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Annexe

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur, c'est la raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite.

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CSST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none">- Gaz anesthésiques- Métaux- Solvants (diluants)- Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc- Gaz asphyxiants ou irritants- Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides- Odeurs chimiques ou autres- Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales)- Autres produits chimiques

2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie
Travailleuse non classée ailleurs et autres professions indéterminées (tous les autres codes)	Autres ou indéterminée

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**